

- [Espace adhérents](#)
- [Adhérer à Grex](#)

[Accueil](#) [Formalités export](#) [Documents export](#)

Documents export

Les Chambres de commerce et d'industrie sont compétentes pour réaliser un certain nombre de formalités internationales. C'est à Grex que sont effectuées les opérations ci-après, pour les entreprises qui dépendent du ressort de la CCI de Grenoble.



Le certificat d'origine

Le certificat d'origine communautaire est un document Cerfa requis à des fins douanières et / ou commerciales. Il statue sur l'origine (Union européenne ou pays tiers) des marchandises auxquelles il se réfère.

Transmettez-nous vos demandes de certificats d'origine via la [plate-forme GEFI](#), module WebCOR (voir le [guide utilisateur](#)).

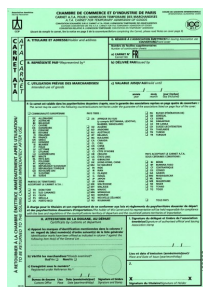
Visa sur factures, attestations...

Parfois requis pour le dédouanement des marchandises à destination. Transmettez-nous vos demandes de visa via la [plate-forme GEFI](#), module WebDOC (voir le [guide utilisateur](#)).

Légalisation de signatures

Une légalisation (ou certification matérielle) de signature peut être requise lorsque les documents doivent être visés par des organismes tels que des consulats étrangers, le Ministère des affaires étrangères, la Chambre de commerce franco-arabe... La légalisation consiste à certifier conforme la signature de la personne ayant signé le document pour le compte de la société.

Grex ne peut légaliser la signature que sur des actes établis sous seing privé, à caractère commercial ou ayant trait à une opération commerciale ou industrielle, et devant être produits à l'étranger : attestations, certificats, traductions, pouvoirs...



Le carnet ATA

Le carnet ATA constitue un passeport pour les marchandises devant séjourner temporairement à l'étranger. Il réduit les formalités douanières et dispense du paiement des droits et des taxes normalement exigibles à l'entrée dans le(s) pays de destination ou de transit.

Selon les pays, le carnet ATA peut être utilisé pour transporter du matériel professionnel, des échantillons et/ou pour participer à des foires/expositions. Nous contacter au cas par cas pour savoir quelles sont les conventions applicables.

Les demandes de carnets ATA se font en ligne sur la [plate-forme GEFI](#), module WebATA (téléchargez

le [guide utilisateur](#)). Vous pouvez aussi nous confier la rédaction de votre carnet ATA. Dans ce cas, merci de consulter le dossier "votre carnet ATA clé en mains" ci-contre.

mise à jour le 4 janvier 2019

Contacts

• **Myriam GOJON**
04 76 28 28 48

• **Stéphanie PLANTÉ**
04 76 28 28 33

• formalites.internationales@grex.fr

Horaires d'ouverture

Le service « formalités internationales » de Grex est ouvert :

du lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-17h

le vendredi : 9h-12h et 14h-16h

Place Robert Schuman – 38000 Grenoble

Gefi



[Accéder à Gefi](#)

Votre carnet ATA clé en mains

Dossier à télécharger et à compléter si vous souhaitez nous confier la rédaction de votre carnet ATA :

- [fiche descriptive du service](#)
- [formulaire à compléter](#)
- [modèles de procuration](#)

Agenda

- [31janv.Webinaire : g rer sa douane export via Delta G, une proc dure de d douanement domicili e simplifi e et optimis e !](#)
- [01f vr.Permanence Bpifrance Assurance Export - Rendez-vous individuels](#)
- [04marsWebinaire - Accord de libre- change UE-Japon \(JEFTA\) en vigueur depuis le 1er f vrier 2019, en quoi est-il nouveau ?](#)
- [08marsPermanence Bpifrance Assurance Export - Rendez-vous individuels](#)
- [08marsAtelier Graines d'exportateurs/importateurs](#)

[VOIR L'AGENDA>](#)

FORMATIONS

- [31janv.Les fondamentaux du commerce international](#)
- [08fÃ©vr.MaÃ©triser les rÃ©gles incotermsÃ© ICC 2010](#)
- [07marsSaisir une dÃ©claration d'exportation via Delt@G](#)

[TOUTES NOS FORMATIONS>](#)

- [Contactez-nous](#)
- [Nos coordonnÃ©es](#)
- [Mentions IÃ©gales](#)

- [haut de page](#)
- [version PDF](#)